

A4 CONSTRUCTIONS METALLIQUES

Société à Responsabilité Limitée au capital de 34 000.00 €

Siège social : 197 Rue du Puech - ZA de La Montée Rouge

30310 VERGEZE

824 725 659 RCS NIMES

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTION DE RESULTAT **SOUMISE ET ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE** **ANNUELLE EN DATE DU 31 MAI 2025**

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à 29 943.79 €, de la manière suivante :

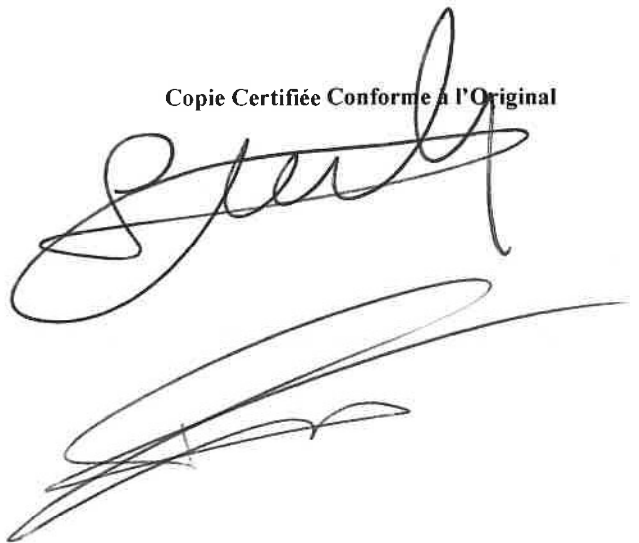
- Report à nouveau : 29 943.79 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Copie Certifiée Conforme à l'Original



A4 CONSTRUCTIONS METALLIQUES

Société à Responsabilité Limitée au capital de 34 000.00 €
Siège social : 197 Rue du Puech - ZA de La Montée Rouge
30310 VERGEZE
824 725 659 RCS NIMES

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE **EN DATE DU 31 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
et le trente et un mai, à neuf heures,
les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le gérant, par lettre simple en date du 12 mai 2025.
Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.
Monsieur Sylvain ROULEAU préside la séance en qualité de co-gérant de la société.
La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 80 parts sociales composant le capital.
En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.
Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.
L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Rémunération des dirigeants ;
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses

Monsieur le président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :



PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à 29 943.79 €, de la manière suivante :

- Report à nouveau : 29 943.79 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

La rémunération annuelle brute de Monsieur Sylvain ROULEAU, Gérant, s'est élevée à 82 159.37 €.

Cette rémunération comprend la rémunération supplémentaire prise au titre des cotisations sociales personnelles obligatoires et facultatives réglées par la société, et qui se sont élevées à 29 659.37 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

La rémunération annuelle brute de Monsieur Alexandre PLAZY, Directeur Général, s'est élevée à 99 134.48 €.

Cette rémunération comprend la rémunération supplémentaire prise au titre des cotisations sociales personnelles obligatoires et facultatives réglées par la société, et qui se sont élevées à 34 284.48 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale fixe la rémunération nette mensuelle de Monsieur Sylvain ROULEAU, co-gérant, à 4 500 € par mois pour 2025.

Il continuera d'être remboursé de ses frais de déplacement qu'il engage pour la société, sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RESOLUTION

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale fixe la rémunération nette mensuelle de Monsieur Alexandre PLAZY, co-gérant, à 4 500 € par mois pour 2025.

Il continuera d'être remboursé de ses frais de déplacement qu'il engage pour la société, sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



SEPTIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues, ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues, entre Monsieur Sylvain ROULEAU et la société telles qu'elles résultent du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, Monsieur SYLVAIN ROULEAU s'étant abstenu et ses titres n'ayant pas été pris en compte dans le calcul de la majorité.

HUITIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues, ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues, entre Monsieur Alexandre PLAZY et la société telles qu'elles résultent du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, Monsieur ALEXANDRE PLAZY s'étant abstenu et ses titres n'ayant pas été pris en compte dans le calcul de la majorité.

NEUVIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.
Il a également été établi une feuille de présence signée par les associés.

Le président de séance



Un associé



Société A4 CONSTRUCTIONS METALLIQUES

197 RUE DU PUECH
ZA DE LA MONTEE ROUGE
30310 VERGEZE

*Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2024 au 31/12/2024*

Activité principale de l'entreprise : Fabrication et pose de charpentes

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose
ainsi :

- Les comptes annuels
- Le dossier fiscal
- Le dossier de gestion

Fait à ST ANDRE LES ALPES
Le 03/05/2025

Didier KOUBBI
Expert-Comptable

AC&C

ZA LES CROUES
04170 ST ANDRE LES ALPES
04 92 83 63 38



AP

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	27 879	27 879				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	6 827	6 482	345	484	139	28.70
	Autres immobilisations corporelles	76 023	39 206	36 817	40 367	3 549	8.79
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	15		15		15	
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	3 600		3 600	3 600		
	Total II	114 344	73 567	40 778	44 451	3 673	8.26
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services	101 350		101 350	35 447	65 903	185.92
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	172 879	2 645	170 234	211 544	41 310	19.53
	Autres créances	60 218		60 218	61 485	1 267	2.06
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités				35 751	35 751	100.00
	Charges constatées d'avance (3)	7 229		7 229	45 526	38 297	84.12
	Total III	341 676	2 645	339 031	389 753	50 722	13.01
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	456 020	76 211	379 809	434 205	54 395	12.53

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

3 600

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 34 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	34 000	34 000		
	Réserves				
	Réserve légale	5 100	5 100		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	135 370	135 370		
	Report à nouveau	139 354	155 739	16 385	10.52
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	29 944	16 385	13 559	82.75
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	65 059	35 116	29 944	85.27
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	87 518	144 077	56 559	39.26
	Concours bancaires courants	25 586		25 586	
	Emprunts et dettes financières diverses	2 991	5 982	2 991	50.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	133 043	156 497	23 454	14.99
	Dettes fiscales et sociales	50 577	61 013	10 436	17.10
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	15 035	31 519	16 484	52.30
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	314 750	399 089	84 339	21.13
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	379 809	434 205	54 395	12.53

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

284 302

285 775

AB

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 379 809.11 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 061 018.78 Euros et dégageant un bénéfice de 29 943.79 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	27 879		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 827		
Installations générales agencements aménagements divers	45 662		1 372
Matériel de transport	10 740		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	16 686		1 563
TOTAL	79 915		2 935
Autres titres immobilisés			15
Prêts, autres immobilisations financières	3 600		
TOTAL	3 600		15
TOTAL GENERAL	111 394		2 950

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			27 879	27 879
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			6 827	6 827
Installations générales agencements aménagements divers			47 034	47 034
Matériel de transport			10 740	10 740
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			18 249	18 249
TOTAL			82 850	82 850
Autres titres immobilisés			15	15
Prêts, autres immobilisations financières			3 600	3 600
TOTAL			3 615	3 615
TOTAL GENERAL			114 344	114 344

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	27 879			27 879
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 343	139		6 482
Installations générales agencements aménagements divers	6 785	5 078		11 863
Matériel de transport	10 446	294		10 740
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	15 490	1 113		16 603
TOTAL	39 064	6 624		45 687
TOTAL GENERAL	66 943	6 624		73 567

AP

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	139				
Instal.générales agenc.aménag.divers	5 078				
Matériel de transport	294				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 113				
TOTAL	6 624				
TOTAL GENERAL	6 624				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 600	3 600	
Clients douteux ou litigieux	6 232	6 232	
Autres créances clients	166 647	166 647	
Taxe sur la valeur ajoutée	14 171	14 171	
Débiteurs divers	46 048	46 048	
Charges constatées d'avance	7 229	7 229	
TOTAL	243 926	243 926	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	25 637	25 637		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	87 466	57 019	30 448	
Fournisseurs et comptes rattachés	133 043	133 043		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 408	4 408		
Taxe sur la valeur ajoutée	45 929	45 929		
Autres impôts taxes et assimilés	240	240		
Groupe et associés	2 991	2 991		
Autres dettes	15 035	15 035		
TOTAL	314 750	284 302	30 448	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	56 530			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	425.0000	120		40	80

AP

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	15 000	100.00
LOGICIELS	2 644	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériels et outillages	Linéaire	3 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	8 648
Autres créances	3 120
Total	11 768

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	51
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 563
Dettes fiscales et sociales	4 629
Autres dettes	3 367
Total	14 610

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	7 229
Total	7 229